

4

INCITATIFS FINANCIERS

Les incitatifs financiers sont généralement les plus déterminants lorsqu'il s'agit d'effectuer un transfert modal. Toutefois, le changement de mode peut être accompagné d'une certaine crainte de perdre la flexibilité associée à l'automobile. Cette section présente plusieurs programmes et politiques qui permettront de réduire la pression sur le stationnement, mais aussi de sécuriser et d'accompagner le personnel dans l'adoption d'un mode de transport durable.



DANS CETTE SECTION :

- 4.1 Mettre en place des incitatifs à la pratique du vélo en libre-service
- 4.2 Offrir une allocation de transport durable aux usager·ères d'un mode de transport alternatif
- 4.3 Adhérer aux programmes corporatifs de transport collectif
- 4.4 Adhérer à un programme corporatif d'un service d'autopartage
- 4.5 Instaurer un programme de retour garanti à domicile en cas d'imprévu ou d'urgence
- 4.6 Mettre en place un programme d'indemnité équitable de stationnement (parking cash-out)

MODES DURABLES CONCERNÉS :

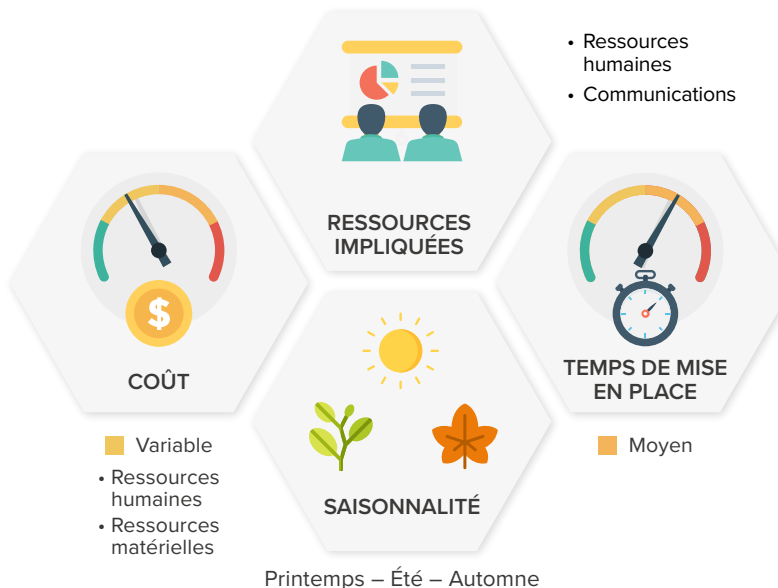


4.1 INCITATIFS FINANCIERS

Mettre en place des incitatifs à la pratique du vélo en libre-service



Pour les déplacements professionnels et personnels, abonnez votre personnel au service de vélo-partage de BIXI ou créez votre propre flotte de vélos en libre-service.



En tant qu'employeur, il est possible de contribuer de plusieurs manières à la mobilité active du personnel, entre autres en finançant l'utilisation d'un service de vélo-partage ou en mettant à la disposition du personnel des vélos en libre-service. Les deux options et les étapes de mise en œuvre sont déclinées séparément à la page suivante.



- Promotion du programme et des installations auprès des employé-es
- Rabais de groupe BIXI : présence d'une station BIXI et de voies cyclables à proximité
- Flotte de vélos : contrat d'entretien régulier, équipement adéquat (panier, etc.) et stationnement accessible
- Autorisation de l'emprunt pour des déplacements professionnels et personnels, en journée et en soirée (par exemple : retour à la maison en vélo)



- Nombre d'emprunts
- Quantité de gaz à effet de serre (GES) évitée
- Nombre de kilomètres parcourus
- Utilisation professionnelle et personnelle
- Connaissance de la mesure et taux de satisfaction des participant-es



- Nettoyer les mains avant et après l'utilisation des vélos en libre-service
- Disposer des produits de désinfection aux entrées et aux sorties de la salle de stationnement des vélos en libre-service
- Encourager le personnel à utiliser les pistes cyclables peu achalandées pour permettre la distanciation physique



Pour les recommandations spécifiques à l'utilisation du vélo en libre-service, consultez le site de BIXI Montréal

Pour toutes les recommandations pour les cyclistes, consultez le site de l'INSPQ

Avec la participation de

Montréal

MOB
MOBILITÉ ALTERNATIVE

VOYAGEZ
FUTÉ

cgdeml
EST DE MONTRÉAL & LAVAL/QUEBEC

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

OPTION 1 : RABAIS DE GROUPE BIXI

01

SONDER LE PERSONNEL

Il est nécessaire de sonder les employé-es pour connaître le nombre de personnes intéressées.

Le minimum pour obtenir un rabais est de 20 abonnements. Connaître le nombre de personnes intéressées permettra aussi d'élaborer différents scénarios pour l'étape suivante.

02

BONIFIER LE RABAIS

L'employeur peut décider de bonifier le rabais de groupe offert par BIXI. Un calcul des coûts engendrés pour différents scénarios permettra de prendre une décision éclairée quant au budget qui sera consacré à la mesure.

Astuce :

Bien vérifier les offres tarifaires et les programmes partenaires avant de s'engager dans un rabais de groupe. Des combinaisons peuvent être plus avantageuses et à moindre coût pour l'employeur.



L'employeur peut communiquer directement avec BIXI à l'adresse groupe@biximontreal.com pour inscrire l'entreprise au rabais sur les abonnements.

Pour plus d'informations, consultez le site de BIXI

03

S'INSCRIRE AUPRÈS DE BIXI

OPTION 2: CLÉS MULTIUSAGERS BIXI OU FLOTTE DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

01

CHOISIR LA FORMULE

Clés multiusagers BIXI

Les clés multiusagers donnent accès à une interface web qui permet de vérifier l'état des clés, des déplacements. Il permet de plus le calcul du nombre de kilomètres parcourus ainsi que le nombre de GES épargnés (idéal pour la rétroaction).

Pour souscrire à un abonnement, [faire appel aux CGD métropolitains](#) ou [consulter BIXI](#).

OU

Flotte de vélos en libre-service

- Évaluer les besoins pour déterminer le type de vélo (traditionnel, pliable ou électrique)
- Déterminer un budget et procéder à l'achat des vélos (acheter tout équipement supplémentaire : casques, cadenas, supports, outils, pompes, etc.)
- Déterminer un lieu sécurisé, à proximité des entrées principales, pour les vélos (considérer un lieu pour l'entrepôt des vélos durant l'hiver)

02

DÉFINIR LES MODALITÉS D'EMPRUNT

Inscrire les modalités d'emprunt dans un guide de l'utilisateur et dans la politique de mobilité durable.

Étapes d'emprunt suggérées :

- Lors du premier emprunt :
- Signature d'une décharge de responsabilité
 - Vérification de l'identité et du statut

À chaque emprunt :

- Présentation de la pièce d'identité
- Inscription au registre d'emprunt et remise de la clé à l'utilisateur

Au retour :

- Échange de la clé contre la pièce d'identité

03

ÉVALUER ET BONIFIER LA FORMULE

Pour aller plus loin :

Favoriser l'équité envers tous les modes de transport en inscrivant son organisation aux programmes corporatifs de transport collectif et d'autopartage.

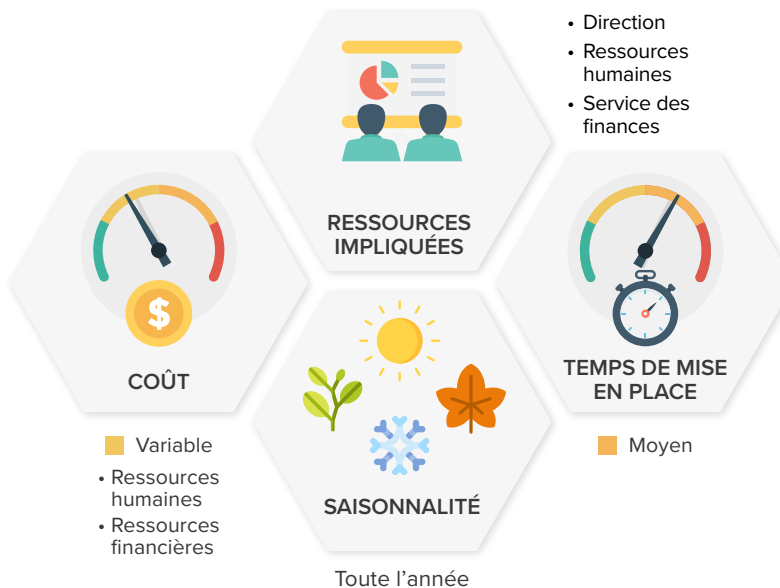


L'expertise des CGD métropolitains :

Les CGD métropolitains vous accompagnent dans le processus d'obtention et de gestion des clés multiusagers, ainsi que dans l'élaboration de modalités d'emprunt adaptées.

4.2 INCITATIFS FINANCIERS

Offrir une allocation de transport durable aux usager·ères d'un mode de transport alternatif



Offrir une allocation transport durable aux usagers de modes alternatifs à l'auto solo, c'est contribuer directement à la réduction de véhicules sur la route et favoriser l'équité entre les incitatifs accordés au personnel. L'allocation vise à inciter les autosolistes au changement de mode, de même qu'à récompenser le personnel qui utilise déjà les transports durables. Cette fiche aborde les différentes manières d'attribuer une allocation ainsi que les règles et procédures à mettre en place.



FACTEURS DE SUCCÈS

- Consultation du personnel en amont de la démarche
- Adaptation de l'allocation selon le contexte de l'organisation
- Promotion des alternatives à l'automobile disponibles pour accéder au lieu d'emploi
- Promotion de l'allocation dans les offres d'emploi et dans la trousse d'accueil des nouveaux·elles employé·es



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de participant·es et montant distribué
- Taux d'occupation du stationnement
- Parts modales des transports durables et transfert modal de l'automobile vers les modes durables
- Taux de satisfaction des employé·es



RECOMMANDATIONS SANITAIRES

- Adopter cette mesure lors du retour en présence du personnel afin d'éviter un recours à l'auto solo et une surcharge de la demande en stationnement
- Renseigner et sécuriser le personnel sur les mesures de prévention mises en place par les différents services de mobilité (STM, exo, BIXI, Communauto)
- Aménager des corridors piétons dans le stationnement et sur le site du lieu d'emploi afin de faciliter la distanciation physique



Pour toutes les recommandations, consulter le site de l'INSPQ

Avec la participation de

Montréal

MOB
MOBILITÉ ALTERNATIVE

VOYAGEZ
FUTÉ

cgdeml
EST DE MONTRÉAL & LANAUDE

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

01

ÉVALUER L'INTÉRÊT ET LES BESOINS

Partir du bon pied en récoltant des données :

Réaliser un sondage sur les habitudes de déplacement du personnel afin de mesurer le potentiel de transfert modal vers un mode durable ainsi que la valeur de l'incitatif à accorder.



La valeur de l'incitatif :

La valeur de l'incitatif demandé se situe souvent bien en-deçà de ce que l'on pense. Un montant symbolique et équitable pourrait être déterminant pour plusieurs. À titre d'exemple, un montant suffisant peut se situer autour de 300 à 400 \$ par année/employé-e. Un montant maximum pourrait correspondre au tarif annuel d'un abonnement de transport collectif de la STM (1 062 \$ en 2020).

Quoi considérer :

- Fixer des cibles annuelles en terme de participant-es et de cases de stationnement épargnées
- Déterminer s'il s'agit d'un incitatif offert à tous ou à une catégorie d'emploi en particulier
- Établir des scénarios de montants offerts aux participant-es
- Déterminer une personne responsable de la gestion du programme et créer un registre pour le suivi et la gestion de l'allocation

Types d'allocation proposés :

- **Remise en argent** : montant mensuel remis sur la paie ou inclus dans le compte de dépenses
- **Certificat-cadeau pour l'achat d'un vélo**
- **Remboursement** d'un titre de transport collectif ou d'un abonnement à un service de vélos en libre-service
- **Journée de congé**
- **Passeport mobilité** : produit des CGD métropolitains qui donne accès à une année de mobilité combinée (STM, BIXI et Communauto)
- **Indemnité kilométrique pour le transport durable** : montant remboursé au kilomètre (\$/km) ou somme forfaitaire

02

DÉTERMINER LES MODALITÉS DU PROGRAMME

03

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME ET FAIRE LA PROMOTION

- Inscrire et entériner les modalités dans une politique
- Faire la promotion de la mesure auprès du personnel
- Inscrire la mesure dans le manuel de l'employé-e



Votre personnel ne se déplace pas ?

Transformez cette mesure en allocation télétravail si votre personnel n'est pas encore autorisé à retourner sur le lieu d'emploi. Cela permettra de combler leurs besoins relatifs à l'installation d'un espace de travail confortable et sécuritaire.

L'indemnité kilométrique vélo-marche (IKVM) démystifiée :

Pour les trajets domicile-travail, l'IKVM peut représenter plusieurs défis, notamment l'alourdissement des processus administratifs. Elle demeure tout de même relativement simple à gérer dans les entreprises de petite et moyenne tailles. En contrepartie, dans le cadre des déplacements professionnels, l'IKVM est une alternative adaptée et complémentaire au remboursement kilométrique classique.

- Effectuer un bilan annuel de l'utilisation de la mesure et du transfert modal effectué par le personnel
- Effectuer une évaluation auprès de la personne responsable de la gestion du programme
- Modifier les modalités d'attribution de l'allocation transport durable au besoin

04

FAIRE LE BILAN DU PROGRAMME

Pour aller plus loin :

Pour des analyses plus précises, la géolocalisation des codes postaux de votre personnel vous permettrait d'estimer les coûts déboursés en transport collectif par rapport aux zones tarifaires en vigueur et de déterminer un montant moyen équitable à accorder.

L'expertise des CGD métropolitains :

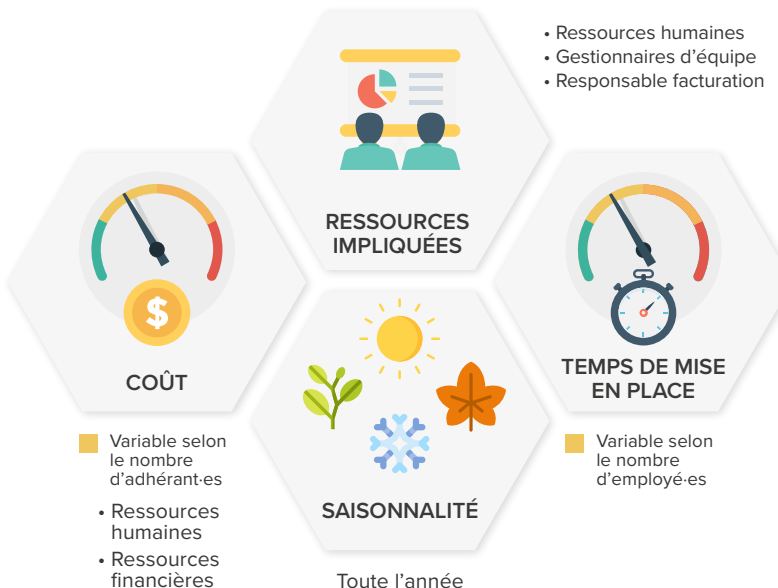
Les CGD métropolitains peuvent vous accompagner dans la réalisation d'un sondage sur les habitudes de déplacement du personnel et dans la géolocalisation des lieux de résidence. Leur équipe peut proposer des scénarios dans la concrétisation d'une politique associée à l'allocation transport durable.

4.3 INCITATIFS FINANCIERS

Adhérer aux programmes corporatifs de transport collectif



Près de 600 employeurs sont inscrits
à au moins un des deux programmes
OPUS corporatifs et font ainsi rayonner
le transport collectif et leur image
d'entreprise durable !



Avec les programmes corporatifs en transport collectif OPUS & Cie et OPUS+ entreprise, vous pouvez accorder un rabais aux employé-es sur l'abonnement annuel de transport collectif. Vous leur offrez ainsi un avantage social tout en bénéficiant d'un crédit d'impôt sur votre contribution. De plus, l'image de l'entreprise est valorisée en encourageant vos employé-es à opter pour le transport collectif et vous êtes ainsi plus équitable avec l'ensemble de vos collaborateur-trices. Cet incitatif peut également être un facteur déterminant pour plusieurs au niveau du transfert modal vers le transport collectif.



- Contribution équitable pour tous les employé-es
- Communication interne et création d'outils d'accompagnement
- Nomination d'un-e responsable pour répondre aux questions
- Desserte en transport collectif structurante et fréquente
- Contribution significative de l'employeur (plus elle est élevée, plus les adhésions sont nombreuses)
- Possibilité pour le personnel d'adhérer en tout temps aux programmes
- Mention dans les offres d'emploi et dans la trousse d'accueil des nouveaux-elles employé-es



- Nombre d'adhérent-es et d'utilisations
- Incitatif financier mensuel octroyé
- Transfert modal de l'auto solo vers le transport collectif
- Taux de satisfaction des adhérent-es

Le saviez-vous? Vous pouvez maintenant consulter le taux d'occupation des bus et des métros en temps réel des prochains passages de bus sur le site mobile de la STM ! Consultez le [site de la STM](#) pour tous les détails



- Porter un couvre-visage et utiliser du gel désinfectant
- S'informer sur les horaires et acheter les titres de transport à l'avance
- Respecter la distance entre les passager-ères
- Respecter la distance de deux mètres prévue avec le chauffeur, embarquer par l'avant et sortir par l'arrière de l'autobus

Pour toutes les recommandations, consulter le site de l'INSPQ

Avec la participation de

Montréal

MOB
MOBILITÉ ALTERNATIVE

VOYAGEZ
FUTÉ

cgdeml
EST DE MONTRÉAL & LAVAL/SHÉRIE

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

01

OBTENIR LES DÉTAILS ET LES FORMULAIRES D'ADHÉSION AUX PROGRAMMES

Envoyer un courriel à opuscorpo@voyagezfute.ca en indiquant :

- Le nom de votre entreprise
 - Le nom d'une personne-contact, son numéro de téléphone au travail et son courriel
 - L'adresse postale complète
 - Le nombre total d'employé-es de l'entreprise
- Un représentant vous contactera pour vous fournir tous les détails et les avantages du programme.



Attention :

Notez que votre facture augmentera ou diminuera chaque mois en fonction du nombre d'inscrit-es et de désinscrit-es.

Le saviez-vous?

Si vos employé-es se déplacent 2 ou 3 jours par semaine au lieu d'emploi, les abonnements corporatifs en transport collectif restent avantageux avec un rabais de 40 % et plus (rabais employeur + rabais transporteur).



Déterminer le rabais offert :

OPUS & Cie

- Rabais de l'employeur bonifié à la hauteur de 10 % par la STM
- Contribution minimum de 4,16% de l'entreprise
- 10 employé-es minimum

OPUS+ Entreprise

- Un mois de rabais offert par EXO peu importe le rabais de l'employeur
- 10 employé-es minimum

Simuler les coûts :

- Connaître la localisation des employé-es (les CGD peuvent vous accompagner)
- Simuler plusieurs scénarios selon le nombre d'employé-es et le rabais offert (les CGD peuvent réaliser un calcul des coûts et estimer le crédit d'impôt)
- Contacter votre fiscaliste pour connaître le crédit d'impôt précis

02

SIMULER LES COÛTS ET DÉTERMINER LE BUDGET

03

CONCLURE L'ENTENTE ET ÉTABLIR DES PROCESSUS

- Compléter le formulaire et signer les ententes.
- Identifier une personne responsable qui validera les demandes d'adhésion et supprimera les abonné-es qui ne sont plus à l'emploi, ont déménagé ou sont en congé maladie ou maternité/paternité.

- Une fois le code rabais reçu, inviter les employé-es à créer un compte au programme via les canaux de communication interne
- Diffuser aux gestionnaires un court texte et une procédure
- Annoncer le programme sur les canaux de communication interne
- Organiser des séances d'informations avec les CGD métropolitains

04

PROMOUVOIR LE PROGRAMME

05

FAIRE LE BILAN

Autre considération :

L'adhésion peut se faire en tout temps mais l'approbation des nouveaux-elles inscrit-es doit être effectuée avant le 10 du mois qui précède le début de l'abonnement.

Attention! L'adhésion se renouvelle automatiquement.



- Faire les paiements mensuels par carte de crédit ou par paiement direct
- Faire un suivi de l'inscription et de la satisfaction des participant-es
- Produire un bilan annuel
- Réviser le montant du rabais octroyé afin d'attirer un maximum d'employé-es

Pour aller plus loin :

Découvrez les programmes corporatifs en transport collectif

OPUS+ entreprise

OPUS & Cie

L'expertise des CGD métropolitains :

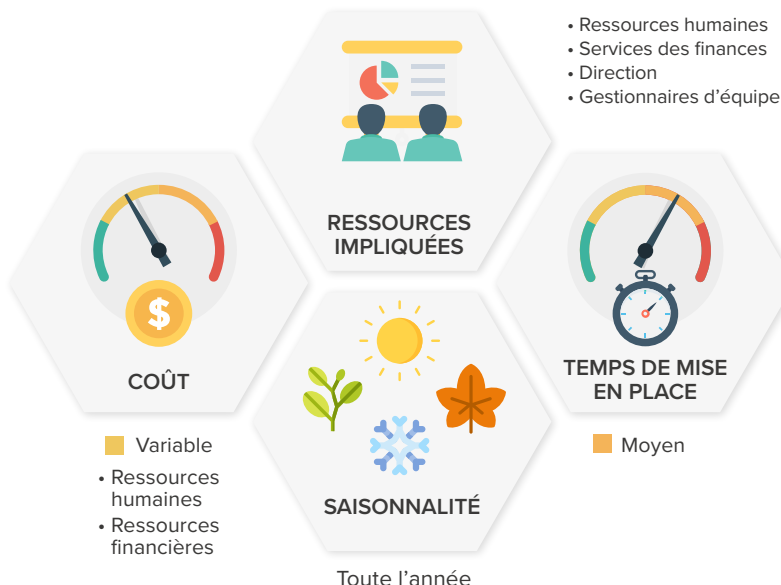
Les CGD métropolitains réalisent un calcul des coûts détaillés incluant le crédit d'impôt envisageable en se basant sur le nombre d'employé-es au sein de l'organisation, sur leur situation géographique et sur le montant de rabais offert par l'employeur.

4.4 INCITATIFS FINANCIERS

Adhérer à un programme
corporatif d'un service
d'autopartage



Avant de vous lancer dans cette mesure,
assurez-vous qu'un service d'autopartage est
disponible dans votre secteur!



L'autopartage est une solution économique et flexible pour les employé-es qui sont amené-es à se déplacer dans un cadre professionnel. En adhérant à un service corporatif d'autopartage, l'employeur permet aux travailleur-euses de laisser leur véhicule personnel à la maison et d'utiliser une automobile partagée. Avec un service d'autopartage, une organisation s'assure que son personnel puisse se déplacer en toute tranquillité en réservant à l'avance le véhicule et de favoriser la diminution de la pression sur son stationnement.



- Disponibilité des véhicules dans plusieurs secteurs
- Localisation dans ou à proximité de la zone FLEX
- Facilité de réservation et de stationnement
- Mise en place, en parallèle, de mesures de mobilité durable pour les déplacements domicile-travail
- Promotion du service et soutien aux adhérent-e



- Budget alloué aux déplacements professionnels
- Parts modales des déplacements professionnels et des déplacements domicile-travail
- Nombre d'utilisateur-trices du service d'autopartage
- Taux de satisfaction des utilisateur-trices
- Impact sur le et les stationnements
- Nombre de kilomètres parcourus



- Nettoyer toutes les surfaces susceptibles d'être touchées
- Nettoyer les mains avant et après l'usage
- Porter le masque à l'intérieur du véhicule
- Si le véhicule en libre-service est utilisé par une personne qui présente des symptômes, informer le service d'autopartage afin que le véhicule ne soit plus disponible à la location avant sa désinfection



Pour toutes les recommandations pour les usager-ères d'autopartage, consulter le site de Communauto

Avec la participation de

Montréal

MOB
MOBILITÉ ALTERNATIVE

VOYAGEZ
FUTÉ

cgdeml
EST DE MONTRÉAL & LAVAL

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

01

IDENTIFIER LES BESOINS ET LES CRITÈRES

Des questions auxquelles trouver réponse :

- Pourquoi mettre en place un service d'autopartage?
- Quels sont les objectifs de ce service?
- À quelle fréquence vos employé-es utilisent un véhicule pour des déplacements professionnels?
- Quelle distance est parcourue?
- Quelle est la durée des déplacements professionnels (une heure, un jour, une semaine, etc.)?
- Quel type d'employé-e profiterait de ce service (tous-te-s les employé-es, seulement les commerciaux ou les gestionnaires, etc.)?



Saviez-vous que?

Les CGD métropolitains peuvent faire de la représentation auprès de Communauto, le seul service d'autopartage actif au moment de la rédaction de ce guide, pour ajouter des véhicules sur le terrain de votre organisation ou à proximité.

Quoi considérer :

- Données sur votre organisation
- Nom du ou des représentant-es de votre organisation (deux administrateur-trices)
- Mode de paiement (carte de crédit ou chèque)
- Choix de l'option d'exonération de dommage collision qui s'appliquera pour l'ensemble des conducteur-trices en cas d'accident (responsable ou non)



Autres considérations :

- Le forfait Économique Extra d'une valeur de 400 \$ est offert la première année seulement
- Le tarif Travail est applicable du lundi au vendredi au tarif de 19,20 \$ pour 10 heures de location incluant 40 kilomètres (le véhicule peut être conservé jusqu'au lendemain sans frais additionnels)

02

COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

03

DIFFUSER L'INFORMATION

Quelques moyens de diffuser l'information :

- Rencontres d'information pour présenter le service auprès des employé-es concerné-es
- Kiosques pour toucher plus d'employé-es
- Diffusion de l'information sur les différents médias (intranet, courriels, etc.) si le service est offert à un plus grand nombre d'employé-es
- Documents expliquant comment réserver ou débloquer un véhicule, comment faire le plein d'essence avec la carte de crédit présente dans chaque véhicule, etc.

Choisir Communauto pour la tranquillité d'esprit :

Il est facile de réserver un véhicule avec l'application Communauto et de le débloquer à l'aide d'un téléphone cellulaire ou d'une carte OPUS. Une fois la location terminée, les coûts avant taxes sont immédiatement accessibles sur l'application ou sur le compte en ligne. L'essence, l'assurance, les frais de gestion, les frais liés au renouvellement des plaques : tout est inclus dans le prix de location.

04

COMPLÉTER LES DOSSIERS DES EMPLOYÉ-ES AUTORISÉ-ES

Informations générales :

- Prénom, nom, adresse, téléphone, courriel, informations sur le permis de conduire et rapports délivrés par la GAA et la SAAQ
- Il est possible d'ajouter en tout temps des conducteur-trices sans frais additionnels

Il est important qu'une politique soit mise en place et de bien définir l'usage des véhicules en libre-service :

- Faire un rappel des règles citoyennes lors de l'usage d'un véhicule d'autopartage
- Déterminer si les véhicules en libre-service peuvent être utilisés dans le cadre personnel et selon quelles modalités (remboursement sur le compte de dépense, par exemple)

05

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'AUTOPARTAGE

Pour aller plus loin :

Découvrez les programmes corporatifs de

Communauto

L'expertise des CGD métropolitains :

Les CGD métropolitains accompagnent les organisations de l'ouverture jusqu'à la promotion auprès de leurs employé-es (séances d'informations, documents de communication, etc.) du compte corporatif ainsi qu'à la mise en place d'une politique de l'usage de l'autopartage.

4.5 INCITATIFS FINANCIERS

Instaurer un programme de retour garanti à domicile en cas d'imprévu ou d'urgence



Offrir des alternatives autres que le taxi pour le retour à la maison permet de réduire les coûts des retours offerts (transport en commun, autopartage, véhicule en libre-service, etc.).



Un des freins à l'adoption des modes de transport durables est la crainte de ne pas pouvoir retourner rapidement à la maison en cas d'urgence ou d'imprévu. Un programme de retour garanti à domicile (RGD) vise à lever cette barrière. Il permet de rassurer les employé-es qui envisagent d'adopter un mode de transport durable mais qui hésitent à passer à l'action en raison des risques d'imprévu (urgence familiale, demande de temps supplémentaire non planifié, etc.), en leur offrant une solution alternative efficace.



FACTEURS DE SUCCÈS

- Instauration de balises claires quant aux critères d'admissibilité des employé-es et aux situations qui justifient le retour garanti à domicile
- Création d'une procédure claire et simple d'autorisation et de demande de remboursement
- Promotion du programme pour que les employé-es connaissent son existence et son fonctionnement



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'utilisations par année et par mode de transport
- Coût du programme
- Taux de connaissance du programme
- Taux de satisfaction des utilisateur-trices

Le saviez-vous ? Bien que le coût potentiel d'un programme de RGD puisse sembler élevé puisque tous-tes les employé-es utilisant un mode de transport durable sont susceptibles de l'utiliser, l'expérience démontre que les demandes sont peu nombreuses et que le coût réel est bas.



RECOMMANDATIONS SANITAIRES

- Privilégier les opérations informatiques (demandes d'autorisation, demandes de remboursement, etc.)
- Rappeler les comportements de prévention adéquats à adopter en fonction des modes de transport ciblés
- Suggérer le port du masque dans un véhicule d'auto-partage et rappeler l'obligation pour le transport collectif et le taxi
- Fournir le nécessaire de désinfection (gel désinfectant, lingettes désinfectantes, etc.)



Pour toutes les recommandations, consulter le site de l'INSPQ

Avec la participation de

Montréal

MOB
MOBILITÉ ALTERNATIVE

VOYAGEZ
FUTÉ

cgdeml
EST DE MONTRÉAL & LAVAL/CISS

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

01

DÉFINIR LES CONDITIONS D'APPLICABILITÉ DU PROGRAMME

Critères d'admissibilité des retours garantis :

Déterminer l'ensemble des situations qui justifient le retour garanti par l'employeur (ex.: état de santé du ou de la bénéficiaire, situation familiale urgente, demande de l'employeur la journée même d'effectuer du temps supplémentaire, départ précipité du conducteur-trice de l'équipe de covoiturage, etc.) et celles qui ne le justifient pas (ex.: rendez-vous médical planifié, temps supplémentaire prévu à l'avance, etc.).



Le saviez-vous ?

Communauto offre aux entreprises la possibilité d'adhérer à un service corporatif pour permettre à leur personne d'utiliser des véhicules dans le cadre de leur travail ou d'un retour garanti à domicile. La gestion centralisée réduit le temps passé à gérer les demandes de remboursement.



Choisir le bon mode selon les circonstances :

Par exemple, le transport en commun peut convenir si l'employé-e doit rentrer pendant la période de pointe parce que sa conductrice désignée a dû quitter le travail mais le taxi est de mise si elle ou il doit rentrer tard après avoir fait du temps supplémentaire à la demande de son employeur.

Plusieurs options possibles :

- Remboursement d'une course de taxi ou utilisation de l'abonnement de taxi corporatif
- Remboursement des billets de transport collectif
- Remboursement d'un trajet en autopartage ou utilisation de l'abonnement d'autopartage corporatif

Quelques critères de sélection

- Disponibilité du mode de transport à proximité du site d'emploi et à l'heure du départ de l'employé-e
- Efficacité du déplacement
- Coût du déplacement

02

DÉFINIR LES MODES PRIVILÉGIÉS ET LES CRITÈRES DE SÉLECTION

03

DÉTERMINER LE NOMBRE DE RETOURS ET LE MONTANT MAXIMAL

Établir un budget:

- Généralement trois retours garantis par année
- Autour de 50\$ maximum par retour (maximum de 150\$ par année) - les montants varieront selon le mode de transport sélectionné et les abonnements corporatifs existants

- Modalités d'autorisation
- Personne responsable
- Modes autorisés
- Autorisation à utiliser un compte corporatif ou des titres de transport en commun fournis par l'employeur
- Formulaire à remplir
- Modalités de remboursement
- Unité administrative désignée
- Preuves à présenter
- Délai à respecter

04

DÉFINIR LES PROCÉDURES D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT



Exemple de formulaire de demande de remboursement
Source : Service de sécurité et de prévention - Université Laval

05

FORMALISER LE PROGRAMME

- Rédaction du programme rassemblant l'ensemble des informations
- Promotion du programme auprès des employés
- Gestion des demandes en continu et bilan annuel

Pour aller plus loin :

Compléter cette action en adhérant à un compte corporatif d'autopartage ou en contribuant financièrement aux titres de transport collectif par l'adhésion à un programme corporatif

L'expertise des CGD métropolitains :

Les CGD métropolitains peuvent vous accompagner dans l'estimation des coûts de mise en place et peuvent également prendre en charge la rédaction du programme et des outils à déployer (formulaires, outils de communication, etc.).



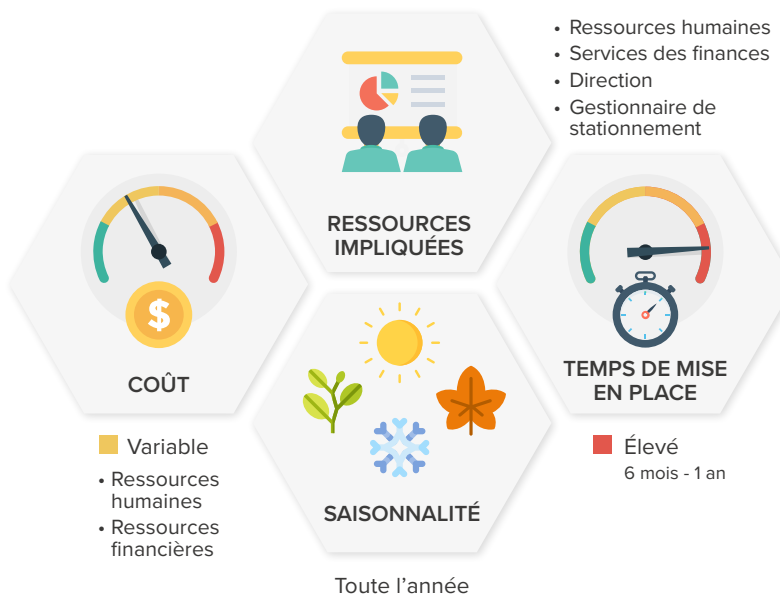
4.6 INCITATIFS FINANCIERS

Mettre en place un programme d'indemnité équitable de stationnement (parking cash-out)



L'incitatif offert peut constituer un avantage imposable pour l'employé·e. C'est également le cas d'une place de stationnement fournie gratuitement ou en-deçà de sa valeur marchande par l'employeur.

Source : Mobili-T



Cette mesure, communément appelée parking cash-out, vise à répondre au manque de stationnement d'une entreprise en incitant les employé·es à délaisser leur case de stationnement en échange d'avantages permettant d'effectuer leurs déplacements domicile-travail autrement qu'en auto solo. Les récompenses sont souvent attribuées sous forme d'incitatif financier, mais peuvent également être distribuées sous d'autres formes (ex. : journée de congé). En plus de diminuer la pression sur le stationnement, cette mesure favorise l'équité entre employé·es puisque l'attribution d'une case de stationnement représente une dépense importante pour l'employeur.



FACTEURS DE SUCCÈS

- Communication interne efficace
- Nomination d'un·e responsable du programme
- Équité entre le coût d'une case de stationnement et la contribution offerte à l'employé·e
- Promotion des alternatives à l'auto-solo disponibles pour accéder au lieu d'emploi
- Mention dans les offres d'emploi et dans la trousse d'accueil des nouveaux employé·es



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'employé·es se prévalant de cette mesure
- Nombre d'employé·es effectuant un transfert modal
- Taux de satisfaction des employé·es



RECOMMANDATIONS SANITAIRES

- Adopter cette mesure lors du retour en présence du personnel afin d'éviter le recours à l'auto solo dans les déplacements domicile-travail et ainsi une surcharge de la demande en stationnement
- Renseigner et sécuriser le personnel sur les mesures de prévention mises en place par les différents services de mobilité (STM, exo, BIXI, Communauto)
- Aménager des corridors piétons dans le stationnement et sur le lieu d'emploi afin de faciliter la distanciation physique



Pour toutes les recommandations, consulter le site de l'INSPQ

Avec la participation de

Montréal

MOB
MOBILITÉ ALTERNATIVE

VOYAGEZ
FUTÉ

cgdeml
EST DE MONTRÉAL & LAVAL/LORE

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

01

ÉVALUER LA SITUATION DU STATIONNEMENT

Poser les bonnes questions pour évaluer si l'incitatif est adéquat pour l'organisation :

- Y a-t-il une problématique actuelle ou anticipée de saturation du stationnement?
- Le stationnement est-il payant pour les employé-es? L'accès est-il limité?
- Y a-t-il un système de gestion de l'accès au stationnement (exemple : système de vignette)?
- Le lieu d'emploi est-il accessible par les modes de transport alternatifs?



Si le stationnement est gratuit, instaurer une tarification :

- Établir des scénarios de tarification et analyser les revenus de l'organisation
- Établir un budget basé sur les profits générés
- Communiquer au personnel la volonté d'instaurer une tarification en amont des démarches
- Faire coïncider l'entrée en vigueur de l'indemnité avec le début de la tarification



Action supplémentaire :

Une fois le programme mis en place, il pourrait être intéressant de réaliser des portraits de mobilité avec les participant-es pour qu'ils ou qu'elles partagent leur expérience. Il s'agit d'une forme de promotion du programme, mais aussi de valorisation des bonnes habitudes de déplacement du personnel.

- Identifier les coûts annuels associés à l'entretien et à la gestion du stationnement pour l'organisation
- Calculer le coût annuel moyen d'une place de stationnement pour l'organisation
- Sonder le personnel sur le montant ou l'incitatif qui les convaincrat de délaisser leur place de stationnement

02

ÉVALUER LA FAISABILITÉ

03

DÉTERMINER LES MODALITÉS

- Fixer des cibles annuelles en termes de réduction du nombre de cases de stationnement ou du nombre de demandes pour une case de stationnement
- Déterminer une personne responsable de la gestion du programme (pour l'inscription et les remises monétaires ou matérielles)
- Établir des scénarios de montants offerts aux participant-es

Le programme peut prendre plusieurs formes:

- Remise en argent (ex. : remboursement de 400 \$ sur la paie, annuellement)
- Allocation transport durable, rabais pour l'achat d'un vélo, accès privilégié à un casier, etc.
- Remboursement d'un titre de transport collectif pour une période déterminée

04

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME

- Inscrire et entériner les modalités à la politique de stationnement actuelle ou développer une politique pour le programme d'indemnité équitable
- Préparer un contrat ou une lettre d'engagement à faire signer par les participant-es
- Faire la promotion du programme et recruter des participant-es

05

FAIRE LE BILAN

- Effectuer un bilan annuel de l'utilisation du programme auprès des employé-es
- Effectuer une évaluation auprès de la personne responsable de la gestion du programme
- Modifier les modalités d'attribution de l'indemnité équitable au besoin

Pour aller plus loin :

Se doter d'une Attestation stationnement écoresponsable du Conseil régional de l'environnement de Montréal. Les CGD métropolitains peuvent vous accompagner dans le processus de dépôt d'une candidature ainsi que dans les démarches de conformité à l'attestation.



L'expertise des CGD métropolitains :

Les CGD métropolitains peuvent vous accompagner dans l'élaboration de scénarios, dans l'analyse des coûts ainsi que dans la rédaction d'une politique.